

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

Absente excusée : Vanessa RIBOT.

Secrétaire de séance : Stéphane GAUDIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 14 juin 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Contrat de ruralité : période 2017-2020

Monsieur le maire informe les élus sur la fonction du contrat de ruralité. Celui-ci coordonne et structure les politiques territoriales à l'échelle d'un secteur géographique du département.

À partir de la volonté des élus, ce contrat accompagne la mise en œuvre de projets de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et les outils contractuels établis à l'échelle du département ou de la région.

Le contrat de ruralité présenté par la communauté de communes du Gesnois-Bilurien a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 22 juin dernier. Chaque conseil municipal doit autoriser le maire à signer le contrat de ruralité. La commune de Tresson est concernée par l'action n° 2-6 à savoir l'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité le projet de contrat de ruralité, autorise le maire à signer le contrat de ruralité 2017-2020 et à déposer le dossier de demande de subvention présenté au titre de ce contrat.

Assainissement : convention avec la Saur pour le recouvrement des redevances et taxes

La société Saur a été retenue par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Bouloire (SIAEP) pour assurer l'affermage du réseau d'eau potable en remplacement de Véolia Eau.

La commune de Tresson avait signé une convention avec cette dernière pour assurer le recouvrement des redevances et des taxes d'assainissement collectif des usagers sur ses factures d'eau potable. De fait, la dite convention est rendue caduque.

La société Saur propose d'assurer le même service auprès de la commune par le biais d'une convention qui fixe les obligations respectives de chacune des deux parties.

La facturation, comme précédemment, s'effectue deux fois par an (courant mars et septembre). La Saur encaisse les redevances et taxes d'assainissement collectif des usagers branchés pour les reverser ensuite à la commune.

La rémunération versée à la Saur pour ce service s'élève à 5 €HT par usager, par an, au 24 janvier 2017. Ce tarif de base est multiplié par la formule définie à l'article 49 du contrat d'affermage eau potable liant la Saur au SIAEP.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité le projet de contrat présenté par la Saur pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif et autorise le maire à signer la convention pour la commune.

Voirie communale : travaux de réfection

Trois sociétés de travaux publics ont été sollicitées pour réaliser les travaux de réfection de certaines voies communales en 2017. Ces travaux concernent la VC n° 9 des Perrées, la VC de La Vallée et le chemin rural Grande Rue-Baillé.

Seule, la société Pigeon a répondu à la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Pigeon pour les travaux de réfection des voies communales pour un montant de 25592,44 € HT.

Panneaux de lieux-dits : commande annuelle

Comme chaque année, certains panneaux de lieux-dits seront remplacés.

La société Créatech, de Marçon, a été sollicitée pour l'achat de 12 panneaux de lieux dits et un panneau signalant « le Verger des Enfants ».

Les lieux-dits concernés sont La Guiberdière avec un panneau directionnel, La Tabellerie, Le Verger, le Petit-Verger, La Petite-Génitière, La Moïse-Mare, La Soucresse, La Jutière 1, La Jutière 2-5, Chênebault suivi de La Hériboule, Pierre-Fine suivi des Grandes-rues et Baillé, Le Cormier suivi de La Petite Ruche et La Ruche.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société Créatech pour un montant de 986,10 € HT. Cette dépense sera inscrite en investissement à l'article 615231.

Restaurant : remplacement de l'armoire réfrigérée

Un frigoriste est venu vérifier l'armoire réfrigérée de la cuisine du bar-restaurant car elle est défectueuse. Le diagnostic montre qu'elle n'est pas réparable.

Cette armoire est inscrite dans l'inventaire des matériels mis à disposition des nouveaux restaurateurs, elle doit être remplacée.

Trois sociétés ont été sollicitées pour cet achat, deux seulement ont répondu : les sociétés Bénard, de Changé et Blot, de Lamnay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, retient la proposition de la société Bénard pour un montant de 1650,00 € HT. Il s'agit d'une armoire réfrigérée positive avec deux portes, d'une capacité de 1400 litres de marque Eurochef by Fagor. Ce montant sera inscrit en dépense d'investissement à l'article 2158.

Le bail de location du bar-restaurant a été signé le 23 juin 2017. Les nouveaux locataires, Cécilia et Matthieu Cantin, pensent être en mesure d'ouvrir le commerce fin juillet. Le bar-restaurant s'appelle dorénavant « Ô Délice's Sarthois ».

Sivos de l'Étangsort : plan numérique

Le plan numérique lancé par l'État en mai 2015 permet aux écoles des communes rurales de participer au développement de l'innovation numérique en inscrivant leurs projets au titre de l'investissement.

Les communes du Sivos de l'Étangsort sont inscrites sur la liste des bénéficiaires fixée par le Préfet.

Le soutien financier concerne une subvention versée par l'État sur la base de 50 % du montant plafonné à 14000 € par école pour le financement d'équipements numériques pour la classe comme un dispositif de visualisation collective, pour les élèves avec une solution de type classe mobile, pour l'école et pour les échanges entre enseignants, élèves et parents. Le soutien s'applique aussi aux services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe, comme un réseau wifi.

Les dossiers de candidatures transmis seront sélectionnés pour former un projet départemental selon une commission réunie le 12 septembre 2017, ils devront ensuite être retournés complétés avant le 30 septembre 2017.

Schéma de cohérence territoriale : vote de la communauté de communes

Le conseil communautaire du Gesnois-Bilurien a voté le 22 juin dernier pour la proposition du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays du Mans à 31 voix contre 11 voix en faveur de la proposition du Pays du Perche sarthois.

Fiscalité professionnelle unique : étude de la communauté de communes

La communauté de communes étudie les conséquences de la mise en place d'une fiscalité professionnelle unique, avec l'aide du cabinet d'expertise Exfilo. Il s'agirait, à terme, d'harmoniser la fiscalité perçue par les communes en matière de contribution économique territoriale en la basculant à la communauté de communes, les communes se voyant attribuer une compensation financière.

Les contributions concernées sont la Cotisation foncière des entreprises (CFE), la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'Imposition forfaitaire de réseau (Ifer) et la Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

Les taux applicables dans chaque commune convergeraient progressivement pendant plusieurs années avant d'aboutir à un taux unifié.

Dans un premier temps, un diagnostic de la situation fiscale de chacune des communes et de la communauté de communes est établi, des simulations sont réalisées puis une note de synthèse est proposée aux élus communautaires présentant les enjeux, les conséquences financières de chacun et les incidences du passage à la FPU avec le calcul des compensations pour les communes.

Questions diverses

Chemins : bornage du chemin rural du Petit-Bois

Un élu représentant la commune ainsi que les riverains du chemin rural du Petit-Bois ont été convoqués le 10 juillet dernier par le géomètre, Christophe Barbier, pour un éventuel bornage dudit chemin.

Pour régler la situation à l'amiable et d'un commun accord de toutes les parties en présence, le géomètre prépare un document d'arpentage qui devra être signé par tous, sur lequel apparaît la largeur définitive du chemin communal à 4,50 m.

Si une partie refuse de signer ce document, le bornage sera obligatoirement réalisé afin de clarifier la situation.

Comice de l'ex-Pays bilurien : préparation de l'édition 2018

Monsieur le maire et Chantal Buin, adjointe, ont été conviés à la réunion organisée par l'association intercommunale du comice du Pays Bilurien, mercredi 5 juillet à Volnay. Lors de cette réunion, la présidente, Maryline Laude, et le trésorier, Jacky Médard, ont donné leur démission.

L'association souffre d'un manque de bénévoles. Personne ne se manifeste pour prendre les postes vacants, ce qui pourrait mettre à mal l'organisation du comice 2018, à Tresson.

Les élus, pensent qu'il faut prendre les devants et commencer à réfléchir à ce qui peut rester de cette manifestation traditionnelle.

Après discussion, ils souhaitent maintenir la randonnée de fermes en fermes, quoi qu'il arrive au sein de l'association du comice, car c'est un événement qui remporte un franc succès.

Pour cela, un courrier du maire sera adressé à tous les exploitants agricoles de Tresson afin de connaître, d'ores et déjà, les personnes qui acceptent d'accueillir les randonneurs pour une visite de leur exploitation.

Cet événement serait, comme à l'habitude, organisé sur une journée avec une restauration et un spectacle en clôture financé par la commune.

Coopérative d'installation en agriculture paysanne : présentation

La Coopérative d'installation en agriculture paysanne (Ciap) des Pays de la Loire a été créée en 2014 et son antenne sarthoise en 2015. Elle a pour but de favoriser l'installation de futurs paysans et propose de les accompagner dans leurs démarches.

Elle promeut une agriculture qui permet le maintien d'un certain nombre de paysans produisant des produits de qualité souvent en circuit court.

En 2015, cinq porteurs de projets ont été accompagnés par la Ciap sarthoise, aidés par l'embauche d'un animateur. Des stages de six mois à un an sont proposés chez des paysans référents afin de mettre les futurs paysans en condition réelle.

Après discussion, les élus souhaitent rencontrer des représentants de la Ciap sarthoise dans le cadre de la revitalisation des zones rurales afin de mieux cerner leur mission sur le département.

Prochaine réunion le mercredi 6 septembre 2017, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, J. HEINTJE,

R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, S. RIBOT, V. SAMSON.